



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-149

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-10-07-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE ALENCON PORTBAIL CAMPING_AG (2 pages)	Page 3
R28-2024-10-04-00002 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Audrey LE CLOAREC pour la signature de l'acte de résiliation de la promesse de vente EPF/ SNC IP1R - DEVILLE LES ROUEN (3 pages)	Page 6
R28-2024-10-08-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE POHLAND GAILLON (2 pages)	Page 10

EPF Normandie

R28-2024-10-07-00001

DELEGATION DE SIGNATURE ALENCON
PORTBAIL CAMPING_AG

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de ALENCON, le 26 juin 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 24 avril 2024, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de ALENCON du 15 avril 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société à Responsabilité Limitée « Hubert GAUDRE, Bénédicte NOEL et Fabienne DIMECH, notaires associés », titulaire d'un office notarial à VALFRAMBERT (61250) rue Marie-Thérèse Auffray, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la Société à Responsabilité Limitée « Hubert GAUDRE, Bénédicte NOEL et Fabienne DIMECH, notaires associés » par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de la Commune de ALENCON,

D'une parcelle de terrain sise à PORTBAIL SUR MER (50) 15 avenue Pasteur, édifiée de trois bâtiments vétustes (accueil et sanitaires), ainsi qu'une voirie asphaltée interne d'un ancien camping désaffecté, l'ensemble cadastré section H numéro 717 pour une contenance de 48.986 m².

Moyennant le prix de UN EURO (1 €) qui sera réglé par la comptabilité du notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 07-10-2024

Gilles GAL


✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le
Signature de l'intéressée :

Signé le 07-10-2024

Bon pour acceptation

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-10-04-00002

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Audrey LE CLOAREC pour la signature de
l'acte de résiliation de la promesse de vente EPF/
SNC IP1R - DEVILLE LES ROUEN

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de DEVILLE-LES-ROUEN en date du 12 juillet 2007, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 05 décembre 2006 et délibération du Conseil Municipal de DEVILLE-LES-ROUEN en date du 21 juin 2007,

Considérant l'avenant à la Convention de Réserve Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de DEVILLE-LES-ROUEN en date du 14 décembre 2022, après délibération du Conseil Municipal de DEVILLE-LES-ROUEN du 13 octobre 2022 et délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie du 25 novembre 2022, autorisant la cession directe des biens situés à DEVILLE-LES-ROUEN, 77 à 85 rue Georges Hébert, cadastrés section AO n° 211, 212, 214 et 401, représentant une surface totale de 14 420 m², à la société SNC IP1R,

Considérant la promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la société SNC IP1R en date du 30 décembre 2022, portant sur les biens situés à DEVILLE-LES-ROUEN, 77 à 85 rue Georges Hébert, cadastrés section AO n° 211, 212, 214 et 401, représentant une surface totale de 14 420 m²,

Considérant le courrier en date du 26 avril 2024 adressé à la commune de DEVILLE-LES-ROUEN par la société SNC IP1R, indiquant ne pas être en capacité de lever les conditions nécessaires à la réitération de la vente avant le terme de la promesse de vente au regard de la situation administrative du dossier (recours contre le permis de construire obtenu, découverte de zone humide,...) et de la situation économique globale,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la Ville de DEVILLE-LES-ROUEN du 20 juin 2024 autorisant le maire à signer l'acte relatif à la résiliation de la promesse de vente sous conditions suspensives en date du 30 décembre 2022,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du 12 juillet 2024 (n°26) autorisant le Directeur Général à signer l'acte contenant la résiliation de la promesse de vente sous conditions suspensives signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la société SNC IP1R en date du 30 décembre 2022, d'acter la caducité de la promesse et la revente desdits biens par l'EPF de Normandie à la Ville de DEVILLE-LES-ROUEN,

Considérant le projet d'acte contenant résiliation de la promesse de vente en date du 30 décembre 2022 à régulariser par l'EPF de Normandie, la société SNC IP1R et la Ville de DEVILLE-LES-ROUEN, établi par la Société par Actions Simplifiée « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,



Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

A l'effet de :

Signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, entre la Société SNC IP1R, l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE et la Commune de DEVILLE-LES-ROUEN, tous trois ci-après dénommés, contenant résiliation de la promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives reçue par Maître DEFRESNE, Notaire à NOTRE DAME DE BONDEVILLE le 30 décembre 2022 :

- ❖ L'EPF Normandie, Etablissement Public à caractère industriel et commercial dont le siège est à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n° B 720.500.206 et identifié au Répertoire des Entreprises sous le n° SIREN 720 500 206 RCS ROUEN (n° de gestion 72 B 20),
- ❖ La Société dénommée SNC IP1R, Société en nom collectif au capital de 10.000 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 27 rue Camille Desmoulins, identifiée au SIREN sous le numéro 844198960 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
- ❖ La Commune de DEVILLE-LES-ROUEN, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Seine-Maritime, dont l'adresse est à DEVILLE-LES-ROUEN (76250), 1 place François Mitterrand et identifiée au SIREN sous le numéro 217602168.

Et portant sur les propriétés ainsi désignées :

A DEVILLE-LES-ROUEN (76 250), 77 rue Georges Hébert :

Un terrain de stockage avec une voie de circulation comprenant :

- une dalle de béton avec plots situés au milieu du terrain,
 - et un entrepôt au fond du terrain divisé en deux parties et desservi par un accès de service,
- Cadastré section AO numéros 211, 212, 214 d'une contenance totale de 1ha 14a 96ca

A DEVILLE-LES-ROUEN (76 250), 85 rue Georges Hébert :

Une maison d'habitation comprenant :

- au sous-sol : cuisine et cave
 - au rez-de-chaussée : entrée, deux pièces,
 - au premier étage : deux chambres, petite pièce,
 - au deuxième étage : chambre mansardée et grenier
- Divers bâtiments annexes dont une écurie avec remise
Jardin

Cadastrée section AO n° 401 d'une contenance totale de 29a 24ca,

Précision étant ici faite que :

1/ Cette résiliation prendra effet à la date de signature de l'acte de résiliation, **sans indemnité de part ni d'autre**. Par conséquent, les parties supporteront à titre définitif les différents frais qu'elles ont pu engager sans recours contre les autres parties.



2/ Dans le cadre de la promesse de vente susvisée, le versement de l'indemnité d'immobilisation d'un montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (82 500,00 EUR) due à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE par la Société SNC IP1R en cas de non réalisation de la vente définitive alors que les conditions suspensives de la promesse seraient réalisées a été garanti par la remise d'un engagement de caution de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS, Société anonyme régie par le Code des assurances dont le siège social est au 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 à La Défense Cedex (92919), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 382506079 en date du 23 janvier 2023.

Par conséquent, suite à cette résiliation amiable, l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE donne expressément mainlevée dudit cautionnement.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie


Fait à Rouen,
Le Directeur général

Notifiée
à Madame Audrey LE CLOAREC

Signé le 04-10-2024

Bon pour acceptation 04-10-2024

Gilles Gal

✓ Certified by  yousign

Audrey LE CLOAREC

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-10-08-00007

DELEGATION DE SIGNATURE POHLAND
GAILLON

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de GAILLON le 25 juin 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 24 mai 2024, et délibération du Conseil Municipal de la commune de GAILLON en date du 7 novembre 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Loïc BIDON, notaire associé de la SELARL « NOT@IRES EN SEINE » titulaire d'un office notarial à GAILLON (27600) 38 rue Maurice Maire, avec le concours de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS notaire associée à ROUEN (76000), 16 boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître Loïc BIDON, Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de Monsieur Klaus Peter POHLAND, né à BERLIN (Allemagne) le 27 mars 1945, retraité, demeurant à BERLIN 13469 (Allemagne), Zehntwerderweg 19a.

D'un immeuble mixte (bâti ancien classé) composé de locaux professionnels au rez-de-chaussée et d'un logement d'habitation aux premier et deuxième niveaux, situé sur la commune de GAILLON (27600) 50 rue du Général de Gaulle, cadastré section AD numéro 93 pour une contenance de 176 m².

Moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 Euros) en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de Maître PREVOST-LEFRANCOIS, notaire assistant l'EPF de Normandie, à charge pour cette dernière de reverser le prix de vente à son confrère Maître BIDON notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 08-10-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Christèle VERHAEGHE le
Signature de l'intéressée :

Signé le 08-10-2024

Bon pour acceptation

Christèle VERHAEGHE

✓ Certified by  yousign